VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher

Annonce Judiciaire

No. 102955

Cour Civile de District, Division E

William J. Walsh et al

vs

John Loyacano

Tuteur des mineurs Maggie Walsh et Thereon Walsh et al

Mercredi, 26 Février, 1913

[illegible]

Suivant un jugement lu et rendu en cour siégeante le 20 janvier 1913, jugement signé le 21 janvier 1913, No. 102,955 — Cour Civile de District — Division E — signé par l'Hon. George H. Theard, assistant, mol. Pierre Gallagher, encanteur, dûment autorisé pour la Paroisse d'Orleans je procéderai à vendre les propriétés suivants le Mercredi, 26 février 1913, à midi à la People's Auction Exchange, 134 rue Carondelet.

1. Un certain terrain avec les appartenances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, et désigné par le No. six dans l'Ilet, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet et Palmyra, sur un plan dressé par A. de Armas, date le 27 novembre 1896, et déposé dans le bureau. Le dit terrain mesurant en mesure Américaine, vingt sept pieds, cinq lignes de face à la rue Gasquet, sur cent cinq pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur. Portant les Nos. municipaux 2419-2429 avenue Cleveland, les améliorations comprennent un cottage en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, dans le fond est une chambre. De chaque côté de la cour sont des hangars, citerne, etc.

2. Un certain terrain situé, s'étendant et étant dans le fond du Premier District de cette ville, étant terrain No. deux du dit Ilet numéro douze, qui est borné par les rues Tonti, Palmyra, Miro et Jackson ou Gasquet, mesurant vingt sept pieds, un pouce de face à la rue Jackson maintenant Gasquet, sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles suivant le plan de A. d'Hemecourt, voyer, date le 16 de juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire de cette ville avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant le No. municipal 2304 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un grand hangar.

3. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro six dans l'Ilet numéro douze, borné par les rues Miro, Tonti, Palmyra et Jackson maintenant Gasquet suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, le 16 juillet 1853 et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobre 1853, le dit terrain formé le coin des rues Gasquet et Miro, et mesure vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le numéro onze dans l'Ilet No. vingt quatre, borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Gasquet formant le coin des rues Gasquet et Miro, et mesurant vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

5. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le numéro onze dans l'Ilet No. vingt quatre, borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Gasquet formant le coin des rues Gasquet et Miro, et mesurant vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

6. Un certain terrain situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Gasquet, maintenant Cleveland, Tonti, Palmyra et Rocheblave, désigné comme terrain No. sept de l'Ilet No. 354 sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, date le 27 novembre 1896, déposé dans le bureau de A. Dreyfous, notaire, dans cette ville et d'après lequel dit plan le dit terrain commence à une distance de cent soixante deux pieds, six pouces de l'encoignure des rues Tonti et Gasquet et mesure en mesure Américaine vingt sept pieds, un pouce de face à la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant le No. municipal [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, renfermant trois chambres, dans la cour est un grand hangar, citerne, etc.

7. Un certain terrain situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. treize dans l'Ilet, borné par les rues Gasquet, Canal, Miro et Galvez le dit terrain mesurant quatre pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Gasquet, quarante trois pieds sept pouces et une ligne de largeur dans le fond, cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Miro et cent douze pieds, sept pouces de profondeur sur la ligne de côté opposé, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent

8. Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Miro, Canal, Galvez et avenue Cleveland et désignés par les Nos. neuf et dix qui se touchent, l'un l'autre, et mesurant ci-après à savoir: Terrain No. dix mesure vingt sept pieds de face à l'avenue Cleveland et vingt huit pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Terrain No. neuf mesure trente neuf pieds, quatre pouces et cinq lignes face à l'avenue Cleveland sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne de côté la plus près du terrain No. 10 et cent douze pieds, sept pouces sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Miro sur une ligne diagonale entre ces deux terrains No. 10 sur la ligne du fond suivant le croquis attaché. Terrain No. 10 portant le No. municipal [illegible] avenue Cleveland. Terrain No. 9 portant les Nos. municipaux [illegible] et [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à deux étages dans le fond contenant de chaque côté quatre chambres et cuisine, cour avec hangars, citerne, etc. Nos. [illegible] est un cottage simple contenant trois chambres.

9. Un certain terrain situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Gasquet, maintenant Cleveland, Tonti, Palmyra et Rocheblave, désigné comme terrain No. sept de l'Ilet No. 354 sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, date le 27 novembre 1896, déposé dans le bureau de A. Dreyfous, notaire, dans cette ville et d'après lequel dit plan le dit terrain commence à une distance de cent soixante deux pieds, six pouces de l'encoignure des rues Tonti et Gasquet et mesure en mesure Américaine vingt sept pieds, un pouce de face à la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

10. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro onze dans l'Ilet numéro douze, borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Gasquet formant le coin des rues Gasquet et Miro, et mesurant vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles suivant le plan de A. d'Hemecourt, voyer, date le 16 de juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire de cette ville avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant le No. municipal [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un grand hangar.

11. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro six dans l'Ilet numéro douze, borné par les rues Miro, Tonti, Palmyra et Jackson maintenant Gasquet suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, le 16 juillet 1853 et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobre 1853, le dit terrain formé le coin des rues Gasquet et Miro, et mesure vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux [illegible] avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

12. Un certain terrain, avec la bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ile No. 422 borné par les rues Bouanne, Canal, Lopez et Salcedo, le dit terrain est désigné par le No. 13 et mesure vingt cinq pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue Bouanne sur cent six pieds, huit pouces de profondeur entre lignes parallèles et forme le coin des rues Bouanne maintenant Iberville et Lopez, portant le No. municipal 3124 rue Iberville. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant trois chambres dans les cours sont des hangars, citerne, etc.

13. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No. 362, borné par les rues Broad, Bienville, Conti et Whit désigné par le No. 5 sur un croquis annexé à un acte passé devant William Shannon, ancien notaire, dans cette ville et mesurant d'après un plan par Albert Dittet Jr. 1 décembre 1879 mesurant trente pieds 30 de face à la rue Bienville par cent huit pieds, trois pouces et quatre lignes 108 3' 4" en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un double cottage à toit d'ardoises Nos. 2717-19 rue Bienville contient de chaque côté galerie de front et trois chambres, dans les cours il y a des hangars, citerne, etc.

14. Un certain morceau ou parcelle ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville carre No. 368, borné par Carondelet Walk (St. Louis), les rues Dupre, Conti et White et la dite pièce ou parcelle de terre commence à soixante pieds du coin de Carondelet Walk et Dupre et mesure quarante quatre pieds de face s'étendant vers la la rue Conti quarante cinq pieds, trois pouces et six lignes (45' 3" 6"), sur la ligne arrière sur une ligne égale et parallèle de soixante trois pieds, deux pouces et deux lignes (63' 2" 2"). Le dit morceau ou parcelle de terrain comprend la portion arrière des lots No. 1 et 2. Les améliorations comprennent un

15. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville dans l'Ilet No. 657 dans le carré Formé par les rues Salcedo, Canal, Lopez et Gasquet, et désigné comme lot No. [illegible] sur un plan dressé par J. [illegible] d'Hennecourt, voyer, date du 14 Mars 1867 et lequel dit lot de terrain mesure trente sept pieds quatre pouces de face à la rue Salcedo, par quatre vingt dix pieds, deux pouces en profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Canal et cinquante neuf pieds neuf pouces en profondeur sur la ligne opposée la plus proche de la rue Gasquet et quarante six pieds en largeur sur la ligne arrière. Portant les numéros municipaux 113-115 rue Salcedo. Les améliorations comprennent un un cottage en bois double couvert en ardoises contenant quatre chambres, galerie, cistern, etc, quatre chambres, galerie, citerne, etc.

16. Une certaine pièce ou parcelle de terre triangulaire, située s'étendant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No. 657 lequel est, borné par les rues Salcedo, Canal, Lopez et Gasquet, maintenant Ave. Cleveland. La dite pièce ou portion de terre en ceci démontré étant désigné par la lettre par la lettre "A" sur le croquis par Edgar Pilié, voyer, daté du 12 Novembre 1895, et est situé immédiatement sur l'arrière de la propriété du lot de terrain No. 5, sur un plan de J. A. D'Hemecourt, voyer, daté du 14 Mars 1867, de la cite M. A. Walsh jointant à la rue Salcedo. La dite pièce ou parcelle de terre triangulaire. A commençant à un point quatre vingt dix pieds deux pouces de distance de la rue Salcedo, sur la ligne extrême arrière la plus proche de la rue Canal du lot de terre du présent acheteur courrant de la sur une ligne parallèle avec la rue Salcedo et vers la rue Cleveland, trente quatre pieds, sept pouces en largeur et de là a angle droit sur une ligne parallèle avec l'Ave. Cleveland et vers la rue Salcedo, trente pieds, cinq pouces et de la sur une diagonale ou oblique vers la rue Canal quarante six pieds au point de départ de la dite pièce triangulaire du terrain A dont il est question et est composé de deux petites parcelles triangulaires prises sur l'extrême arrière des terrains désignés par les numéros 1 et deux sur un autre croquis du dit Edgar Pilié, voyer, daté du 19 Avril 1890, et annexé à un acte de vente de vente du présent vendeur passé devant James Fahey, notaire, le 17 Mars 1903, le tout suivant un plan annexé d'Edgar Pilié le 12 novembre 1895. Les améliorations comprennent

17. Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits voies et privilèges qui en dépendent situé dans le premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans le carré No. cinq cent cinquante deux (552) Formé par les rues Gasquet, Miro, Canal et Tonti, désigné par les numéros vingt et un et vingt deux (21 22) Formé par les rues Gasquet, Miro, Canal et Tonti, désigné par les Nos. vingt et un et vingt deux (21 22) suivant un croquis annexé à un acte de vente par la propriété de T. S. Guich à A. B. James exécuté devant T. O. Stark, ancien notaire, en cette v le le 9 avril 1906, mesurant trente pieds de face à la rue Gasquet sur cent vingt pieds huit

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher

pouces et six lignes entre lignes égales et parallèles, les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et le lot numéro vingt deux forme le coin des rues Miro. Portant le numéro municipal 2301 lequel forme le coin des rues Miro et Cleveland, et désigné comme lot 22, lot vingt et un porte les numéros municipaux 2305-2307 Ave. Cleveland. Les améliorations comprennent 2301-03 un double cottage en bois couvert en ardoises servant de maison d'habitation et magasin contenant de chaque côté cinq chambres — 2305-07 est un cottage double en bois couvert en ardoises contenant trois chambres de chaque côté — sur l'annexe du lot grands hangars, écurie citernes, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou davantage comptant au choix de l'acheteur, le reste en un ou deux ans, pour lequel l'acheteur donnera son ou ses billets qui porteront un intérêt de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication et garants par le nantissement du vendeur et le privilège et hypothèque spéciale sour la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando, une clause stipulant la vente avec notre estimation et cinq pour cent (5 pour cent) de frais d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses généralement contenues dans un acte de vente; et l'acheteur d'assumer le paiement, au dessus du prix de l'adjudication, de toutes les taxes de l'année 1913, de déposer chez l'adjudicateur dix pour cent (10 pour cent) du prix de vente au moment de l'adjudication, et de supporter le coût de l'acte de vente devant Charles L. Denerhaud, Notaire Public.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Jan. 26, Fev. 2, 9, 16, 23, 26.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

En re Liquidation de J. D. Connell Iron Works Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 103, 121 — Division C — Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Liquidation de "J. D. Connell Iron Works Company" dossier No. 103,121, le dit ordre date et signé le 10 janvier 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en la vente à l'enchère publique, a midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 février 1913, les propriétés et immeubles ci dessus avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et y appartenant ou de quelque façon en dépendant à savoir:

1. Quatre certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, designes par les numeros un, deux, trois et cinq, et mesurant ci-après: Terrains Nos. un, deux et cinq mesurent chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue S. Peters sur cent pieds de profondeur; et terrain No. trois a vingt pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Erato sur cent soixante pieds, un pouce et six lignes de profondeur; tout entre lignes parallèles; terrains Nos. un, deux et trois étant representes sur un plan dressé par T. Thompson, daté le 21 février 1881, et déposé dans le bureau de H. B. Genas, ancien notaire dans la dite ville, et terrain No. cinq sur un plan de O. F. Zimple, déposé dans le bureau de Theo Guyol, ancien notaire dans la dite ville, comme plan No. deux du livre de plans No. un étant une partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquit par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

2. Deux certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orleans, dans l'Ilet No. 66, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignes par les numeros douze et treize, et mesurant chacun vingt deux pieds, neuf pouces de face à la Erato sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur, tout entre lignes parallèles les mêmes étant représentés sur un plan dressé par C. A. Hedin, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans la dite ville, étant partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquise par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

3. Un certain terrain dans le Premier District de la Nouvelle orleans dans l'Ilet No. 46, borné par les rues Erato anciennement Suzette, Tchoupitoulas, S. Peters (anciennement Nouvelle Levee) et Thalie (anciennement Benjamin) lequel terrain est désigné par le numéro neuf et mesure quarante cinq pieds et six pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et dix pouces entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par la "J. D. Connell Iron Works Company" de Mme Joséphine B. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 13 octobre 1906.

La propriété premièrement décrite est l'emplacement de l'atelier de mécaniciens de la "J. D. Connell Iron Works Company." Bien de la propriété mobile n'est compris dans cette vente. La propriété deuxièmement et troisièmement décrite est louée par bail par Messieurs Alex Dussel & Co., à $150 par mois jusqu'au 31 octobre 1914, et la vente sera sujette à ce bail.

CONDITIONS DE LA VENTE—Deux cinquièmes ou plus comptant le solde si il y en a devant être représenté par billets à ordre, payables 1 ou 2 ans après date, respectivement avec intérêt payable annuellement au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au payement des dits billets à ordre avec intérêt spécial, assurance, primes et taxes et en cas de procès 5 pour cent pour frais d'avocat et tous les frais devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte devant contenir le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les quatre terrains spéciaux, premièrement décrits, seront offerts et provisoirement adjugés, au plus offrant enchérisseur, alors les trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits seront offerts, sujets au bail et seront provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur; et finalement l'entière propriété, sept terrains seront offerts, la partie à bail sujette au bail. En cas qu'un enchérisseur offre plus pour l'entière propriété que les offres combinés sous les adjudications provisoires, alors l'entière propriété sera définitivement adjugée à tel enchérisseur mais si le plus haut enchérisseur pour l'entière propriété ne dépasse pas les enchères combinées faites par les adjudicataires provisionnels, alors les adjudications provisoires (1) des quatre terrains premièrement décrits, et (2) des trois terrains deuxièmement et troisièmement decrits, deviendront effectifs et les titres seront faits conformement.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer les taxes de 1913 payer pour le ou les actes de vente devant notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec.

J. L. ONORATO.
Real Estate
910 RUE GRAVIER.

Jan12,19,26fév2,9,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Sallie Swan King

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 100,196 — Division E — Attendu que, Phoebe Whittaker King, veuve de Allen Swan King, de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, dans sa capacité duement qualifiée comme gardienne ou tutrice de la personne et propriété de ses enfants mineurs, Allen Swan King et Phoebe Hart King, habitants de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, a fait appel à la cour dans le but d'être autorisée de prendre possession de, et de retirer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans trente (30) jours à partir de la première publication de cette notice, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite gardienne et tutrice.

Par ordre de la Cour.
Nouvelle Orléans, Lne., 21 janvier.
(Signé) GEO. P. THEARD, Juge.
RAYMOND GAUCHE, Avocat
Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député Greffier.

28Jan28fév10,26

VENTES A L'ENCAN

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

VENTE DE PARTAGE.

Geo. H. Hemel vs. Adelia G. Hemel.

No. 101,500 — Cour Civile de District, Division B.

Au dernier et plus offrant enchérisseur propriétés de valeur du Troisième District, 2225-27-29-31 Ave. Esplanade entre les rues N. Rocheblave et N. Tonti.

Quatre cottages d'habitation, 720-22-24-26-28-30, encoignure Lesseps et rue Dauphine.

Trois cottages doubles, 726-28 rue Poland entre les rues Royale et Dauphine.

Cottage double, 2500 encoignure Chartres et Ave. Lafayette.

Bâtisse à deux étages en briques, 729 rue Lesseps, 731-33 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine.

Cottage simple et cottage double, 326 rue Espagne entre les rues Chartres et Decatur.

Bâtisse à deux étages avec allée, 739-41 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine, et terrain vacant adjoignant le cottage double.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 FEVRIER 1913, A MIDI A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES NO. 311 RUE BARONNE

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—Leonard L. Stern, Encanteur.—Vendra aux enchères publiques à la sus dite date, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 6 janvier 1913, et le jugement lu et signé en cour siégeante le 6 janvier 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'Esplanade et les rues Tonti, Rocheblave et Bayou Road, désignés par les Nos. quatre et cinq de l'Ilet No. 9 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, date le 23 mai 1848, et déposé dans le bureau de Joseph Cuvilier notaire, lesquels terrains sont adjacents et mesure chacun trente pieds de face à l'ave. Esplanade, trente pieds, onze pouces et une ligne face à la rue Bayou Road, sur une profondeur traversant l'ave. Esplanade jusqu'à la rue Bayou Road, ci-après décrite à savoir: Terrain No. quatre soixante quatre pieds, un pouce sur la ligne à côté de la rue N. Tonti, le séparant du terrain No. cinq, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne le séparant du terrain No. cinq, et terrain No. cinq soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. quatre et soixante dix huit pieds, sept pouces sur l'autre ligne à côté de la rue N. Rocheblave. Les améliorations sur la dite propriété portant les Nos. municipaux 2325 et 2327 et 2331 ave. de l'Esplanade et consistent de quatre cottages d'habitation avec 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesseps, Dauphine, France et Royale, étant la plus grande partie des terrains un deux, trois, trois et quatre sur un plan particulier par Albert C. Blanchard dressé le 25 du mois d'Août 1887 laquelle par celle de terre mesure quatre vingt quatorze pieds, sept pouces de face à la rue Lesseps sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et une façade sur la rue Dauphine de cent vingt trois pieds cinq pouces. Les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux 730-732-734-736-738-740 rue Lesseps et consistent de trois cottages doubles contenant 4 chambres, hangar etc. de chaque côté et se louent à $8.00 par mois chaque côté.

3. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. deux dans l'Ilet portant actuellement le numéro 183, borné par les rues Poland, Lesseps, Royal et Dauphine, sur un plan dressé par A. Castang le 11 novembre 1896, déposé dans le bureaux de A. Dreyfous, notaire, et le dit terrain mesurant ci fleurre américaine trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Poland sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux 726 et 728 rue Poland, et consistent d'un cottage double neuf du trottoir et comprenant 3 chambre, hangar, etc. de chaque côté et se loue à $20 par côté par mois.

4. Une certaine part celle de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet portant actuellement le numéro 17, borné par les rues Chartres, ave. Lafayette autrefois comme comme rue Eugènes Decatur et Port, laquelle parcelle de terre forme l'encoignure de la rue Chartres et de l'ave. Lafayette, et mesure en mesure americaine trente pieds, sept pouces 1 quatr lignes face à la rue Chartres, quatre vingt dix pieds huit pouces de profondeur et de face à l'ave. Lafayette et à peu près quatre vingt dix pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Port, des améliorations sur la dite propriété portant le numero municipal 2600 rue Chartres, et consistent d'une bâtisse à deux étages en briques, contenant 14 chambres, corridors, galleries, etc., et susceptible à un loyer de à peu près $45.00 par mois.

5. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, actuellement le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numero six maintenant ilet numero 183, borné par les rues Lesseps, Royale, Poland et Dauphine, lequel dit terrain est designe par le numero onze sur un plan dresse par Joseph Pilié, voyer de ville, sous date du 25 février 1852, déposé dans le bureau de Philippe Lacoste, notaire, et mesure cinquante trois pieds 53' 0" pouces (3) face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds 115 de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent portant les numeros municipaux 731-733 rue Lesseps, et consistent en un cottage double avec 2 chambres de chaque côté et se loue à $40.00 par mois chaque côté.

6. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits etc. situé dans le Faubourg Marigny, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borne par les rues Espagne, Chartres, Decatur et Mandeville, designe par le numéro onze sur un plan dresse par C. A. Hedin, architecte, le 22 avril 1868, déposé dans le bureau de Lucien Herrmann, notaire et mesure d'après le dit plan, vingt cinq pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt quatre pieds de profondeur, mesure americaine; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 326 rue Espagne, et consistent en une bâtisse en bois à deux etages, toit en ardoises, galleries, et contient 4 chambres, galleries, etc., et se loue à $6.00 par mois.

7. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., portant les numeros municipaux 739-741 rue Lesseps dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro 183, borné par les rues Lesseps, Poland, Royale et Dauphine, désigné comme terrain numéro dix formant l'encoignure des rues Lesseps et Dauphine, et mesure cinquante trois pieds, trois pouces, de face à la rue Lesseps, sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Dauphine. Les améliorations consistent en un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, etc., susceptible à un loyer de $10.00 par mois chaque côté.

Conditions—Comptant. Actes de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt est requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL,
SIDNEY F. GAUTIER. Encanteurs.
Avocat pour demandeur.
B. T. WOLF, Avocat pour le défendeur.

Jan14,19,26fév2,9,16,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Amanovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,367 — Division A — Attendu que Joseph Savich, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Amanovich, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JONAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.

7fév7,11,16

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

Cottage double en bois, Nos. 2507 et 2509 rue St. Pierre et terrain à bâtir rue Orléans, entre les rues Bagatel et Gayoso.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No. 320 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1912 et signé le 23 décembre 1912 et d'un ordre date le 23 janvier 1913 de l'Hon. Pierre Fazende, juge de la cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans les affaires Joaquin B. Cano versus Mr. et Mme Marcel Marmandieu, No. 102,064, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Le cottage double en bois à un étage, Nos. 2507 et 2509 rue St. Pierre, contenant trois chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Pierre, Orléans, Bagatel et Gayoso, désigné par la lettre A sur un croquis de voyer de ville, date le 23 janvier 1913 et mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles commençant à une distance de 225 pieds 4 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues St. Pierre et Bagatel.

Deuxièmement—Un certain terrain situé dans le même district et lieu et adjoignant dans le fond la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre B, sur le susdit croquis de voyer par W. M. Leger, mesurant d'après cela 30 pieds de face sur la rue Orléans sur 52 pieds, 1 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles commençant à une distance de 225 pieds 4 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Orléans et Bagatel.

Dans un quartier qui s'améliore près des lignes de cars, demande pour placement ou emplacement de maisons.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en paiements égaux payables en un et deux ans après la date de l'adjudication, avec huit pour cent d'interêt à partir de la date jusqu'au payement, devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur et hypothèque spéciale, avec les clauses usuelles d'hypothèque et sécurité de manière que le pacte de non aliénando, et rapport d'évaluation cinq pour cent pour les frais d'avocat en cas de poursuites, etc., les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et payer tous les frais de certificats et assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant Fred Kough, notaire aux frais des acquéreurs.

FRED W. E. KOUGH,
Avocat.

Jan12,19,26fév2

ANNONCE JUDICIAIRE

Neuf beaux terrains, qui sont être vendus comme un, rues St. Claude et Bagatel, rue passe près des lignes de car.

Succession de Pierre Bizard en Bizard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,558—Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No. 320 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre date de 25 janvier 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de la Nouvelle orleans, faisant partie d'une certaine jouissance appartenant autrefois à Mme Lanfry, environ deux milles plus bas que le village de la Nouvelle orleans, sur la rive droite du Mississippi, borne sur la partie basse par la propriété appartenant aux héritiers des Destrehan et sur la partie supérieure par la jouissance appartenant autrefois à Mr. Lesseps, de dix neuf pieds de face sur la rue Pierre et trois pieds du chemin Pontalba, et mesure 200 pieds de face sur la rue principale Wanvel sur 42 pieds de profondeur le dit terrain est décrit sur le croquis d'arrangement pour jamais sous comme terrain No. neuf mesurant 19 pieds sur 42 pieds formant le coin des rues et Canale et Wanvel sous le numéro borné par les deux dans rues Bagatel et Colonel, et sur la dite rue est canale 9 faisant face sur une étendue de 19 pieds, acquis par le dit Pierre Bizard en Bizard par un acte sous signature privée date le 28 février